



Kolly Gabriel, Schär Gilberte

Loi sur l'énergie : quelles conséquences pour le canton de Fribourg en cas d'acceptation ?

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 23.03.21

DAEC

Dépôt

Après plusieurs années de débats, le vote final concernant la révision totale de la loi sur le CO2 a eu lieu le 25 septembre 2020, à Berne. Un référendum a été lancé et les citoyen-ne-s voteront sur ce sujet le 13 juin prochain.

Aujourd'hui encore, les progrès, y compris en matière de protection de l'environnement, sont réalisés grâce aux investissements des entreprises, de taille moyenne, actives dans les nouvelles technologies et les produits innovants. Ces entreprises sont présentes dans le canton de Fribourg mais ne sont pas assez soutenues.

Le canton de Fribourg a accompli énormément d'efforts en vue de réduire ses émissions de CO2 par habitant, de sorte que les objectifs climatiques de l'accord de Paris puissent être atteints d'ici 2030 sans lois supplémentaires, interdictions et autres mesures bureaucratiques qui nuisent à notre compétitivité. L'application des principes de cette loi risque de prêter à tort aux régions périphériques.

Les coûts de cette nouvelle loi sont estimés pour la Suisse à entre 30 et 40 milliards de francs :

- > 12 centimes de plus à la pompe pour l'essence et le diesel, ce qui peut coûter à une famille 400 francs par an ;
- > le doublement de la taxe sur le CO2 pour le mazout et le gaz, qui peut coûter 800 francs supplémentaires par an à une famille ;
- > la taxe sur les billets d'avion, qui peut coûter 500 francs supplémentaires par an à une famille.

Ces nouvelles taxes frapperont une fois de plus les classes moyennes qui travaillent durement, mais impacteront également les finances des communes et de notre canton.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Combien coûtera l'application de la nouvelle loi fédérale sur le CO2 au canton de Fribourg ?
2. Le canton dispose-t-il d'une estimation du coût de l'application de la nouvelle loi pour les communes fribourgeoises ?
3. En cas d'acceptation par le peuple suisse, quelles mesures le canton va-t-il mettre en place pour soutenir les régions périphériques du canton ?

—